

15.75 / 20

Epreuve - Matière : No 1 - 0366 Session : 0366 2023

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

En 2020, la mise en place du dispositif Sport - Santé - Culture - Citoyen (292C) interroge la coproduction par l'évolution de l'éducation physique et sportive (EPS) et crée des débats sur le rôle et la place de l'EPS dans ces dispositifs (Diebach, "L'EPS menacé d'un retour en arrière ?", 2020), faisant le lien avec les Centres d'Animation Sportive (CAS) des années 1970. Pourtant, dès 1967, les Instructions Officielles (IO) rappellent que l'EPS "ne doit plus être confondue avec certains des moyens qu'elle utilise", faisant écho à un "amalgame" (l.2) entre sport et EPS. En quoi les propos de Têrand éclaire-t-ils l'évolution de l'EPS et son lien avec le sport ? Quelle a été l'influence de Têrand dans cette évolution, et comment les sciences ont-elle façonné l'évolution de l'EPS depuis 1967 ?

En posant la question "que devient la leçon d'EP" (l.6), Têrand interroge son évolution, le passage de "ce qui est mort" à "ce qui naît" (l.7). L'évolution de la leçon d'EPS renvoie aux pratiques, à ce qui est mis en œuvre par les enseignants d'EPS en termes de contenus, de méthodes ou encore de façon d'évaluer. Cette évolution est donc liée au "type de professeur" (l.1) évoqué par Têrand, qui dépend notamment de leur formation. En effet, la formation des enseignants semble déterminante dans la façon dont les enseignants définissent l'EPS et dans les pratiques qu'ils mettent en place (Proux - Pérez, "L'identité professionnelle des enseignants d'EPS", 2004). La conception de Têrand a donc été influencée par sa formation à l'ENEPS entre 1940 et 1942 ; et il a lui aussi pu transmettre ses idées en étant formateur à l'ENS EPS jeune gens de 1946 à 1952 puis de 1956 à 1973, et à l'UESEPS de 1973 à 1982, trajectoire symbolisant

1.1.7.



15.75 / 20

l'universitarisation de la formation des enseignants puisque les VEPES sont rattachés à l'université, contrairement aux ENSEPS. Cependant, si le "type de professeur" (l.1) a influencé l'évolution de l'EPS, cette évolution s'est aussi faite en lien avec celle des finalités de la discipline ainsi que des politiques éducatives matérialisées via les textes officiels. Alors qu'il existe toujours des décalages entre textes officiels, formation et pratiques (Roux - Péron, "Evolution des textes officiels, interprétation des enseignants et rapport à la discipline: le cas de l'EPS", 2009), en quoi l'évolution des finalités de la discipline vers celle de la formation d'un citoyen adéquat et l'universitarisation de la formation et donc la diversification des sciences d'appui ont-elles participé à faire évoluer les pratiques et donc l'EPS depuis 1967?

Pour Têrand, l'évolution de l'EPS, les " progrès de l'EP" (l.9), est liée à "la résolution d'une apparente contradiction" (l.9). Têrand analyse ici l'évolution de l'EPS au prisme d'une tension entre l'enseignement des "techniques" (l.11) et la "généralisation" (l.14). Selon nous, cette tension renvoie aux processus de filiation et différenciation de l'identité de l'EPS (Clément, "L'enjeu identitaire", 1993). Selon Clément, l'évolution de l'EPS et de son identité est d'abord liée à processus de différenciation scolaire, impliquant que l'EPS ait son objet propre pour se différencier des autres disciplines scolaires et converger donc à des "techniques de plus en plus hautement différenciées" (l.11). Ces techniques doivent renvoyer à la légitimité sociale de l'EPS, la sportivisation de la société a progressivement amené "l'exemple, très significatif, des spécialités sportives" (l.12) de manière centrale au EPS (Attali et Saint-Martin, "La sportivisation de l'EP est-elle une réalité historique?", 2004). Têrand prend alors en effet une EP sportive, comme moyen d'éducation et de démocratisation de l'accès à la culture sportive (Têrand, "Forme de la pratique sportive et éducation de masse", 1967). Cependant, le besoin d'orthodoxie scolaire (Arnaud, "Les savoirs du corps", 1983) implique aussi un processus de filiation, d'adaptation de l'EPS aux canons de l'école pour assurer sa légitimité scolaire. Selon Têrand, cela renvoie alors à la "généralisation" (l.14), promise par "l'aptitude à l'intégration des données fournies par les disciplines fondamentales" (l.13). La conception de Têrand s'appuie sur une

2 / 15



pluralité de champs scientifiques comme la psychologie de Wallon et Piaget, la sociologie de Durkheim, et plus des sciences biologiques. S'appuyant alors sur cette tension entre légitimité sociale et scolaire ainsi que sur cette diversité de sciences, Têrand propose comme solution un "sport de l'enfant", adapté aux caractéristiques physiques et psychologiques des élèves (Têrand, "Jeux et éducation sportive", 1973). C'est pourquoi il qualifie la contradiction présentée d'"apparente" (p. 3) seulement. Cette évolution vers une contraction sur la relation "élève - objet didactique" (Têrand, "Que devient le legs d'EPS", 1967) semble témoigner d'une évolution de l'EPS vers une mise au centre progressive de l'élève en lien avec les sciences d'appui, Têrand a aussi participé à l'évolution des sciences en étant un précurseur de la montée de la didactique en EPS, puisqu'il est recruté à l'INRP dans le département didactique des disciplines en 1982. Ainsi, Têrand, qui a été basketteur puis handballer en tant que joueur de haut niveau et entraîneur, ou plus d'être fortement impliqué dans la formation des enseignants d'EPS et l'évolution des sciences d'appui, semble avoir une position particulière pour influencer l'évolution de l'EPS. Quelle a été l'influence de Têrand dans l'évolution de l'EPS, oscillant entre légitimité scolaire et sociale, vers une mise au centre de l'élève permise par la diversification des sciences d'appui en EPS?

À l'issue de notre analyse, nous discuterons les propos de Têrand pour montrer que, depuis 1967, l'évolution de l'EPS se caractérise principalement par la mise au centre progressive de l'élève. En effet, du fait de l'universitarisation de la formation des enseignants permettant l'intégration de nouvelles sciences qui se diversifient, la contenu, méthodes, finalités et évaluation de l'EPS passent d'une forte sportivisation mettant les techniques sportives au centre pour former un citoyen performant, à une mise au centre de l'élève pour former un citoyen adaptable.

Cependant, les tensions entre légitimité sociale et légitimité scolaire engendrent des divergences et des débats participant à faire évoluer l'EPS via l'émergence de différents courants.

Dans une première partie, nous montrerons que de 1967 aux années 1980, l'EPS évolue d'une mise au centre des techniques sportives vers une contraction progressive sur la relation élève - objet didactique, catalysée par une remise en cause de la légitimité scolaire de la discipline du fait de sa forte sportivisation et par le développement des sciences humaines et sociales. Toutefois certains acteurs critiques du sport remettent en cause le sport comme support de la discipline et participent à une évolution de l'EPS vers une diversification des supports.



Dans une deuxième partie, nous montrons que des années 1980 aux années 2000, l'EPS évolue vers une hégémonie de la didactique et place progressivement l'élève au centre face à l'échec scolaire rendu viable par la démocratisation. Cependant, des débats sur la place de la science en EPS catalysés par la tension entre légitimité sociale et scolaire, participant à faire évoluer les sciences d'appui de l'EPS.

Dans une troisième partie, nous montrons que des années 2000 à nos jours, l'évolution des sciences d'appui vers l'action située notamment auprès l'ES à évoluer vers une centration sur l'élève et sa subjectivité. Cependant, les débats persistent entre les différentes conceptions de l'EPS autour de la place du sport faisant écho à cette tension entre légitimité sociale et scolaire toujours présente.

Tierand publie l'article "Qu'est-ce que devient le leçon d'EP?" en 1967, date de publication des Instructions officielles qui, malgré le rappel évoqué sur la confusion entre EPS et sport, réaffirme que, le "sport doit, dans la majorité des cas, tenir la plus grande place". Si Tierand ne s'expose pas à cette idée, il s'expose à "l'électicisme" (l.3), c'est-à-dire à une pluralité de méthodes formées, selon lui, par "tâtonnement" (l.2), et donc par empirisme. Cependant, cette élection, en 1967, semble pouvoir être remise en cause puisque les années 1960 témoignent d'une forte sportivisation de l'EPS. En effet, la plupart des enseignants ont reçu une formation technocentriste dans les CHEPS et les IREPS, malgré la présence plus accentuée de pédagogie dans les ENSEPS, ce qui peut aussi expliquer un certain électicisme (Saint-Nantin et Caribay, "Le singulier pluriel des formations initiales", 2006). Mais dans les pratiques, le technicisme domine, les enseignants sont des démonstrateurs de la technique idéale et même qualifiés d'entraîneurs (Kouss, "Les pratiques des enseignants d'EP (1970-1980)", 2012). La <sup>revue de la</sup> revue EPS, reflet des pratiques de terrain, dans les années 1960, rend "difficile la différenciation de l'enseignement scolaire et de l'entraînement civil" (Lebrun, "Les revues professionnelles: entre débats et orientations", 2006), ce qui peut renvoyer à des "obscurités persistantes" (l.8) évoquées par Tierand entre EPS et sport. A titre d'exemple, la fédération française de handball publie dans la revue EPS pour expliquer les bases de la technique du tir de l'ailé à reproduire de manière formelle par les élèves, comme mettre le genou et le bras haut (FFHB, "Les tirs de l'ailé", 1968), ce qui témoigne de la porosité entre culture scolaire et sportive. Cette sportivisation de l'EPS peut s'expliquer comme étant le résultat de la politique d'Herzenberg visant à utiliser l'EPS pour "indotter l'idéal sportif en France" (Mali et Saint-Nantin,



15.75 / 20

Epreuve - Matière : 101-0366 Session : 2366 2023

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

"Le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse", 2007) dans un contexte de sportivisation de la société voyant le nombre de licenciés être multiplié par près de cinq entre 1958 et 1981 (Chamblat et Tetard, "La première sportivisation", 2007). Depuis 1959, les élèves sont évalués sur la base de leurs seuls performances sportives, notamment via la Table de Tessier. Ainsi, en 1967, l'EPS semble avoir évolué vers une hiérarchie des techniques de plus en plus fortement différenciées (L.M.), mais moins vers la "généralisation" (L.M.), puisque de 1963 à 1983, 96% des articles de la revue EPS sur les sports de raquette se centrent sur les techniques sportives et formelles comme finalité (Proune, "L'évolution des conceptions de la technique dans les sports de raquette en EPS", 2012).

Eependant, dès 1968, la loi Faure met en place les VEREPS qui vont intégrer les "sciences nouvelles" (S.N.) dont parle Néron, c'est-à-dire les sciences humaines et sociales (SHS) qui continuent de croître dans la société, catalysées par les mouvements de Mai 68 revendiquant plus de liberté et d'hétéronomie (de Goff, "Mai 68, d'héritage impossible", 1998). C'est pourquoi l'année 1968 peut être considérée comme un tournant instaurant les SHS en EPS (Liberyse, "Science et EP au XX<sup>ème</sup> siècle", 1993). Par ailleurs, alors que l'on peut considérer que l'EPS est devenu "l'annexe du club" (Andrieu, "Enjeux et débats en EPS", 1992) du fait de sa sportivisation, les réformes Comiti (1972) mettant en place les CAS, antérieurs à l'EPS pour remplacer la demi-journée de plein air, ou la loi Trazeaud (1975) fusionnant la nouvelle EPS EP, où des recherches scientifiques sur l'EPS avaient lieu, avec l'INS pour former l'INSEP et faire les ponts entre EPS et sport de haut niveau, sont mis à œuvre.

.. 1A7..



Ces réformes semblent remettre en cause la légitimité scolaire de l'EPS puisque, dans les années 1970, "tout est fait pour que l'EPS, devenu essentiellement sportive, soit placé sous la tutelle des fédérations du monde sportif" (Archieu, 1992). Ainsi, beaucoup y voient le "signe de la décadence d'une certaine EP" (l. 4) que Néron évoque déjà en 1967, tout en prônant son "remplacement par une autre" (l. 5). En effet, face à ces menaces d'externalisation de la discipline, l'EPS tend à évoluer vers une contraction sur la didactique et le rôle de l'enseignant, vers la prise en compte des caractéristiques physiques mais aussi psychologiques des élèves, et appui sur les "sciences nouvelles" (l. 5). La ligne directrice de la revue EPS est alors fondée sur le rôle de l'enseignant, qui doit se différencier de l'entraîneur (Lebrun, 2006). Les enseignants d'EPS doivent alors passer d'un "type de professeur" (l. 1) démonstrateur de la technique idéale à celui de concepteur de dispositifs pédagogiques pour guider et accompagner l'élève dans l'appropriation de techniques (Piron, "Enseigner ou permettre d'apprendre", revue EPS, 1975). Ce guidage est donc permis par "l'aptitude à l'intégration des données fournies par les disciplines fondamentales" (l. 14), permise notamment par la création de la licence en 1977 nécessaire pour passer le CAPES dès 1979. Néron est un acteur qui a fortement influencé cette évolution de l'EPS vers la mise au centre de la didactique, puisqu'il prône un "sport de l'enfant" caractérisé par le "refus du placement du sport de l'adulte sur les enfants" (Néron, 1973) et qui il est considéré comme un "maître à penser" des enseignants d'EPS des années 1970 (Caribay et Dupaux-Robert Néron: son rôle dans l'évolution des bases théoriques des stages Maurice Bequet", 2022). Pour Néron, le bon enseignant n'applique pas des techniques et tactiques prédéterminées, mais analyse le comportement des élèves en s'appuyant sur une diversité d'approches scientifiques pour évaluer sa leçon en fonction des difficultés rencontrées par les élèves (Hibar, "Robert Néron et les stages dits de type nouveau", 2022). Ainsi, cette conception lui permet de répondre à "l'apparente contradiction" (l. 3) qu'il expose entre techniques sportives et intégration des données scientifiques pour répondre à la fois à la légitimité sociale et scolaire. Par exemple, pour comparer à l'exemple au handball développé plus tôt, Néron propose de partir de l'observation des élèves plutôt que de la technique pour ensuite proposer des aménagements didactiques comme la matérialisation



des intervalles par des plots ou le jeu réduit et répondre aux besoins des élèves (Téron, "Analyse du comportement moteur et pédagogie des sports collectifs", 1972). Ainsi, entre 1967 et les années 1980, l'EPS évolue d'une forte sportivisation et centration sur les techniques sportives vers une centration sur la relation élève-objet didactique catalysée par la montée des STS, la remise en cause de la légitimité scolaire de l'EPS et des acteurs influents comme Téron.

Toutefois, d'autres acteurs, notamment issus du courant critique du sport, sont opposés à Téron et considèrent que la "décadence d'une certaine EP<sup>1</sup>(L.6) est celle d'une EPS s'appuyant uniquement sur les spécialités sportives" (L.12). C'est le cas de Brohm, qui prône la "destruction des techniques sportives", un synonyme d'aliénation, de conformer à un modèle et de spécialisation néfaste pour la "généralisation" (L.19) et l'éducation des élèves (Brohm, Sociologie politique du sport, 1976). De plus, dans un contexte de démocratisation quantitative de l'école avec la loi Haby sur le collège unique (1975), le tout sport en EPS ne semble pas favoriser la réussite de tous, on témoigne la forte augmentation des dépenses chez les filles (Attali et Saint-Romain, "Les oubliés de la démocratisation de l'EP française", 2005). C'est pourquoi Pujade - Parand propose une pédagogie non pas centrée sur l'appropriation de "techniques" (L.11) mais sur l'exploration du vocabulaire corporel, l'expression corporelle (Pujade-Parand, Expression corporelle. Langage du silence, 1974). Cette conception semble opposé à Téron, pour qui les techniques, notamment sportives, sont indispensables puisqu'il affirme qu'il "faut faire appel à des techniques" (L.11). Enfin, Parlebas, qui a été élève de Téron à l'ENSEPS, est plutôt opposé à ce dernier. Même si il rejoint l'idée de Téron sur "l'amalgame" (L.2) et "l'éclectisme" (L.3) en désignant un "épouillage" des méthodes (Parlebas, "L'EP en miettes", 1967); Parlebas prône un détachement des techniques sportives pour une réhabilitation des jeux traditionnels (Parlebas, "Jeu sportif, rêve et fantaisie", 1975). Ainsi, entre 1967 et les années 1980, certains acteurs s'opposent à Téron désignant le tout-sport en EPS, mais leur influence à cette période reste marginale, ces conceptions influencent surtout l'évolution de l'EPS dans les décennies suivantes.

Finalement, entre 1967 et les années 1980, l'évolution de l'EPS se matérialise surtout par le passage progressif d'une centration sur les techniques sportives à une centration sur la relation élève-objet didactique résultant d'attentions sur la légitimité scolaire et sociale. Les années 1980 représentent une bascule puisque cette évolution se concrétise



(REN)

son rattachement de l'EPS au Ministère de l'Éducation Nationale en 1981, la place de l'EPS au département "didactique des disciplines" de l'ENRP ou encore la mise en place des UFR STAPS en 1984. Des années 1980 aux années 2000, l'évolution de l'EPS se caractérise par le passage de la contrainte par la relation élève - objet didactique à une mise au centre de l'élève lui-même déplaçant les techniques à une place secondaire.

Les années 1980 marquent la "disparition" progressive du "type de professeur" (P.4) attaché au technicisme, aux techniques sportives comme finalité. En effet, le rattachement de l'EPS au REN en 1981 est un soulagement pour la corporation qui craignait "la décadence" (P.4) de l'EPS. L'EPS doit alors, plus encore que précédemment, répondre à une "orthodoxie scolaire" c'est-à-dire répondre aux conceptions d'une école (Arnaud, 1983) qui lutte de plus en plus contre l'éduc. scolaire et les inégalités, en témoigne la mise en place des Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) en 1981, s'appuyant sur les "sciences nouvelles" (P.5) et notamment les travaux de Bourdieu en sociologie sur le déterminisme social dans la réussite ou l'éduc. scolaire (Bourdieu, La distinction, 1979). L'évolution de l'EPS se dirige alors vers cette légitimité scolaire permise par l'accroissement de "l'aptitude à l'intégration des données fournies par les disciplines fondamentales" (P.13). La didactique devient alors centrale en EPS, alors que Rémond rejoint l'ENRP en 1982 aux côtés de Tausenach et Dhellemmes. De plus, toujours dans cette perspective de légitimité scolaire, une agrégation externe d'EPS est mise en place en 1982, l'EPS rejoignant alors les autres disciplines scolaires sur cet aspect. En 1983, la 24<sup>ème</sup> section STAPS entre au Conseil National des Universités, en faisant un véritable objet scientifique, puis les UFR STAPS sont mis en place en 1984, marquant le fort développement de recherches scientifiques dans ce domaine (Collinet et Terat, "La recherche universitaire en EPS depuis 1945", 2010). Ainsi, le "type de professeur" (P.4) formé et désormais un enseignant intégrant les "sciences nouvelles" (P.5), formé pour s'intégrer dans une EPS qui se veut scolaire. Ainsi, dans les pratiques, la technique est reléguée, faisant même parfois peu face au besoin de légitimité scolaire (Gonnamino, "La technique maudite", 1980). Par ailleurs, alors qu'il s'agit de lutter contre les inégalités scolaires et de prendre en compte les caractéristiques des élèves de manière plus individualisée (rapport Legrand, 1983), l'évaluation sommative de la seule performance n'est plus en accord avec les conceptions de l'école et la volonté de former des individus de plus en plus adaptés capables de s'insérer dans une société incertaine où le chômage et la crise économique font rage (Ehrenberg, L'individu incertain, 1995). Le décret de 1983 sur le baccalauréat



Epreuve - Matière : No 1 0366 Session : 2023

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

semble alors apporter une réponse à "l'apparente contradiction" (l. 10) entre l'efficacité sociale et scolaire, apportant des points à la performance mais aussi à la participation et aux progrès des élèves. Par ailleurs, l'évaluation formative se développe aussi à travers la participation (Parsenach et Têrand, "l'évaluation formative en EPS dans les collèges", 1987), témoignent de "l'aptitude à l'intégration des données" (l. 13) scientifiques relevant en psychologie, qui soulève ce besoin de connaissance du résultat pour proposer (Schmidt, Apprentissage moteur et performance, 1993). Avec la loi Tospin de 1989 mettant l'élève au centre du système éducatif, l'EPS continue d'évoluer vers une mise au centre de l'élève, même si certaines pratiques restent orientées vers un technicisme persistant (Bran - Antony, "Les conceptions des enseignants d'EPS", 2001). Cependant, les pratiques s'éloignent de plus en plus du support sportif, d'une part avec la diversification des supports et l'intégration de l'expression corporelle dans les IO de 1985 sous l'influence de Pujade - Rosaud, et d'autre part avec la scolarisation des pratiques. Par exemple, avec "l'intégration des données" (l. 13) issues de la psychologie sociale sur le conflit socio-cognitif (Deise et Hugay, 1981), on propose en handball d'interrompre les phases de jeu par des débats d'idées sur la tactique à adopter (Gruetinger et al., "Sports collectifs : le débat d'idées", 1998), ce qui réfute les propos de Têrand sur des "techniques de plus en plus hautement différenciées" (l. 11) puisque ici la priorité est sur la tactique. Ces évolutions de l'EPS vers une mise à distance des techniques sportives catalysant des débats entre diffuseurs de la didactique des APS comme Têrand, Parsenach, Goussard qui publie dans la revue Spirale et démontrent une EPS "papier-crayon" ne permettant pas aux élèves de proposer



15.75 / 20

sur le plan notaire, et défenseurs de la didactique de l'EPS comme Delauray ou Parlebas mettant l'accent sur la "généralisation" (l.14) et le transfert, le sport n'ayant finalement que peu d'importance, alors que pour le courant de la didactique des APS, en plus d'être support, le sport doit permettre la transmission d'une culture sportive et est "très significatif" (l.12) pour la discipline comme pour les élèves. Ainsi, l'EPS évolue vers une mise au centre progressive de l'élève et une forte scolarisation qui crée des débats sur la légitimité sociale de la discipline, et s'appuyant sur une diversité de sciences.

En outre, Nérand défend une conception de l'EPS basée sur l'analyse des pratiques éclairée et alimentée par une diversité de "disciplines fondamentales" (l.12), dont l'EPS ne fait pas partie mais doit s'inspirer. Cette conception se retrouve avec la création des STAPS, faisant évoluer l'EPS dans un champ scientifique plus large, qui ne lui est pas propre. En effet, des années 1980 aux années 2000, les enseignants d'EPS sont formés dans des structures non spécifiques, ne formant pas que des enseignants d'EPS, et caractérisés par la mise au place de redoublants universitaires, témoignant de l'éligement progressif de la formation avec celle des autres disciplines admise en 1989 avec la mise au place des IUFM. Cependant, le fait de partir de l'analyse des pratiques pour ensuite adapter les sciences fondamentales à l'EPS saut à Nérand des critiques sur la déformation scientifique engendrée (Sur la paroi de Piaget, articulée avec Pierre Lévêque, revue EPS, 1976), malgré ses précautions prises par la formule "j'ose dire scientifique" (l.14). De plus, la relation que propose ici Nérand entre sciences et EPS est critiquée par Parlebas. En effet, Parlebas critique cette évolution de l'EPS vers la seule diversification des approches scientifiques utilisées. En continuité avec de Boulch, Parlebas souhaite voir évoluer l'EPS et sa légitimité avec la création d'une "praxiologie motrice", ou science de l'action motrice ayant pour objet la conduite motrice et étant spécifique à l'EPS (Parlebas, Le langage communautaire en science de l'action motrice, 1981). Ainsi, pour Parlebas, l'EPS elle-même doit être une "discipline fondamentale" (l.11) pour asseoir sa légitimité scolaire, et l'a opposé en cela à Nérand ou encore Vigarello (deziant, Les rapports théorie/pratique dans les conceptions de l'éducation

10/17.



physique (1996). En effet, Vigarello rejoint Durand, pour lui, "la légitimité de l'EPS ne naît pas avec des démarches scientifiques mais avec des pratiques" elles-mêmes éclairées par une diversité d'approches scientifiques (Vigarello, "Science et spécificité de l'EPS", 1985). Ainsi, ces débats participent à faire évoluer l'EPS, certains concepts scientifiques de Parables comme la "logique interne" pénètrent les STAPS qui restent cependant davantage orientés vers la conception de Durand, c'est-à-dire l'appropriation de divers champs scientifiques pour éclairer les pratiques.

Entre les années 1980 et les années 2000, l'évolution de l'EPS est dirigée vers une forte scolarisation de la discipline et des pratiques, faisant progressivement l'élève au centre, alors que ces évolutions sont permises et éclairées par la diversité des sciences d'appui et catalysent des débats autour de la légitimité sociale et sociale de la discipline. Les années 2000 marquent selon nous une bascule importante puisque elles représentent l'avènement de l'action située, amenant l'EPS à évoluer vers une prise en compte toujours plus importante de l'élève dans sa subjectivité traduite notamment via la notion de projet qui forme dans les pratiques depuis les programmes de 2001 et le décret de 2007 sur le baccalauréat; alors que les débats et divergences de conception persistent notamment sur la place de la technique en EPS.

A partir des années 2000, les "sciences nouvelles" (L.5) ne sont plus seulement les SHS dont parle Durand en 1967, mais renvoient plutôt au développement des recherches en action située suivant le paradigme de Varela (Autonomie et connaissance, 1989), fondée sur la signification que chaque individu attribue à ses actions de manière subjective. La collection "Pour l'action" de la revue EPS, créée en 2000 sous l'influence de Durand, a pour but d'utiliser l'action située et de faire le lien entre théorie et pratique plus facilement. Ces derniers scientifiques permettent de prendre en compte l'élève dans sa singularité, son expérience vécue (Sève et Tené, L'EPS du dedans, 2016). De démonstrateur de la technique idéale à concepteur de dispositifs didactiques, le "type de prof" (L.1) devient aussi "l'ageteur", celui qui organise son expérience de chaque élève dans son individualité en le questionnant, par exemple par des activités d'auto-confrontation (Sauray et al., Actions, significations et apprentissages en EPS, 2013). Ces évolutions de l'EPS vers une différenciation pédagogique plutôt qu'une différenciation des techniques "hautement différenciées" (L.11) prônée par Durand



permettant et assurant encore plus la légitimité scolaire de l'EP dans la mesure où les réformes scolaires se succèdent pour "bâtir un collège pour tous qui soit aussi un collège pour chacun" (réforme de 2001). De plus, il s'agit désormais de former un citoyen adaptable, capable de faire face aux imprévus et de prendre des décisions puisque le modèle social du travail passe de processus collectif à celui individuel du travailleur - manager (Rosenthal, La société des égaux, 2011). L'évolution de l'EPS se caractérise aussi par l'avènement des compétences, déjà présentes dans les programmes de 1996 mais véritablement contraindre avec l'instauration des socles communs (2005 puis 2015) auquel l'EPS doit contribuer. L'homme nouveau (L.5) qui il s'agit de former est donc désormais un citoyen compétent et adaptable, et l'EPS évolue aussi vers une éducation au choix pour y répondre. En effet, être compétent, c'est faire des choix pertinents pour faire face à une situation (Shc, 2015). De plus, éclairé par les travaux en action situés évoqués précédemment, il s'agit de prendre en compte la subjectivité des élèves ses modes d'agir. Ainsi, l'EPS évolue vers une pédagogie du choix et du projet, avec par exemple l'introduction de la CCS dans les programmes de 2001 sur les pratiques d'entraînement où les élèves doivent en "mettre" au "thème d'entraînement" comme volume ou affinement, et mettre à œuvre un projet d'entraînement. De plus, les réformes du bac de 2002 qui évaluent les projets des élèves; ou encore celle plus large de 2013 où les élèves choisissent leurs spécialités s'inscrivent dans ce mouvement. Ces évolutions de la discipline semblent toutefois critiquable également, dans la mesure où "devenir le choix" ne signifie pas forcément "éduquer au choix" et peut être facteur de reproduction des stéréotypes sociaux ou sexuels, avec "gonflette pour eux et porte de poids pour elle" en EPS (Dietsch et Daycho, "The EPS française", 2017) dans un contexte où le physique et la beauté sont socialement importants et genrés (Bernard, Quand l'image du corps est une prérogative sociale, 2011). Ainsi, le "type de professeur" (L.1) formé est aussi celui capable d'intégrer les sciences nouvelles (L.5), aujourd'hui relative à l'action située, puisque ces approches scientifiques investissent fortement les UFR STAPS, et sont jugées comme les sciences les plus facilement mobilisables en pratique dans le cadre de l'EPS (Collinet, "quels savoirs scientifiques les enseignants d'EPS et les entraîneurs jugent-ils utiles?", 2005). Cependant, au sein du champ des STAPS, des débats et conflits d'intérêt persistent, notamment entre les sciences de la vie et de la santé (SVS) comme la physiologie ou la biomécanique, et les SVS comme la sociologie, l'histoire ou encore l'action située, débats qui tendent à faire évoluer l'EPS vers une hétérogénéité géographique puisque selon les régions, selon les UFR STAPS, certains champs scientifiques sont plus présents que d'autres (Collinet et Tonal, 2010). Cependant, les concours étant nationaux,



Epreuve - Matière : ..... 101.0366 ..... Session : ..... 2023 .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Ces débats ont relativement peu d'influence sur l'évolution de l'EPS dans les pratiques. Ainsi, depuis les années 2000, la solution à "l'apparente contradiction" (l. 10), posée par Rémond semble se trouver dans "l'aptitude à l'intégration des données" (l. 13) fournies par l'action située pour prendre en compte l'élève dans sa singularité et assurer sa légitimité sociale, modèle vers lequel l'EPS évolue alors que les "techniques" (l. 11) sont reléguées au second plan, comme simple outil pour développer des compétences.

En outre, les débats persistent au sein de leur corporation quant à la place à attribuer à la technique. En effet, contrairement à ce qui affirmait Rémond en 1967, les "techniques" semblent de moins en moins "hétérogènes différenciées" (l. 11). Désormais, l'accent est fortement mis sur la "généralisation" (l. 14), puisque les compétences attendues ne sont pas définies par APSA mais par champs d'apprentissage. Les compétences sont transversales à chaque CA et à construire dans des cycles de trois ans. Toutefois, l'évolution de l'EPS vers une structuration par compétences peut être "généralisation d'incompréhension" (l. 8), incompréhension existant toujours aujourd'hui même si elles n'étaient pas à propos des compétences au sens de Rémond. En effet, les compétences renvoient à une "nébuleuse" qui rend difficile leur compréhension précise (Cottonnari et Delignières, "A propos des obstacles épistémologiques à l'émergence du concept de compétence", 2016). De plus, elles supposent des "généralisation" (l. 14) forte, puisque, par exemple, dans les programmes, les compétences à développer en volley-ball et en boxe sont les mêmes. Ainsi, le courant culturaliste de morthe plutôt critique de cette approche, se désolant en manque de sens, puisque chaque



15.75 / 20

⚠ Désolé, je me suis trompé de feuille.

la suite à la p. 16

Toutes mes excuses

A.A.



Désolé, je me suis trompé de feuille.

La suite à la p. 16

Toutes nos excuses



APSA doit être vectrice d'une culture et de techniques spécifiques (Portes, "Qu'est-ce qu'une tranche de vie de handballer?", 2013). De plus, les "spécialités sportives" (l. 12), considérées comme significatives par Têraud, perdent parfois leur sens du fait d'un accès de scolarisation, questionnant alors la légitimité sociale. Par exemple, le pédagogie du projet implique parfois le relâchement en demi-fond pour respecter son projet, alors que la logique culturelle, la spécialité sportive impliquerait d'aller le plus vite possible (Simon - Ballarot et al., "Pabutin en demi-fond: un paradoxe à dépasser pour l'EPS", 2016). Ainsi, l'EPS semble avoir évolué vers une mise en retrait des techniques au profit des compétences, entrant donc en contradiction avec les propos de Têraud pour qui, en 1967 et dans un contexte différent, "il faut faire appel à des techniques de plus en plus hautement différenciées" (l. 11). Cependant, il semble que les techniques, et notamment les techniques corporelles et sportives, reviennent au centre des débats en EPS, avec pour exemple la parution du livre de Devèzeaux et al. (l'apprentissage des techniques corporelles et sportives, 2021) aux éditions revue EPS, ou le retour d'un item "apprentissage motricité et techniques corporelles" à l'écrit 2 de l'agrégation externe d'EPS en 2023. Finalement, depuis les années 2000, l'EPS évolue vers une prise en compte croissante de l'élève dans sa subjectivité en lien avec le développement de l'action située, et vers une déglorification des techniques au second plan qui persiste malgré des débats persistants et une recrudescence de l'intérêt pour les techniques corporelles et sportives qui semble visible.

Pour conclure, nous souhaitons avoir discuté les propos de Têraud pour montrer que, depuis 1967, l'évolution de l'EPS se caractérise principalement par la mise au centre progressif de l'élève et la prise en compte de sa subjectivité. La formation des enseignants, d'abord éclatée dans plusieurs structures, a été progressivement unifiée et universitarisée, permettant l'intégration de nouvelles sciences. Cela a eu pour effet de faire évoluer les pratiques et l'évaluation, de la reproduction de techniques visant la performance, au développement de projets singuliers visant la compétence, alors que la finalité de la discipline et de l'école passe de la formation d'un citoyen performant et rentable à celle d'un citoyen adaptable et capable d'initiatives. Ces évolutions de l'EPS se sont faites en lien avec une "apparente contradiction" (l. 10), entre la culture sociale caractérisée notamment par les techniques sportives, et la légitimité scolaire demandant apprentis scientifiques et adaptation aux élèves. Enfin, ces évolutions ont entraîné l'émergence de divergences, de différents courants



Epreuve - Matière : ..... 101.0366 ..... Session : ..... 2023 .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

qui entrent en débat et participent à faire évoluer l'EPS depuis 1967 jusqu'à aujourd'hui.

En guise d'ouverture, nous pouvons nous questionner au regard de l'évolution de l'EPS par rapport aux autres disciplines scolaires et aux "éducations à" (à la santé, l'environnement). L'ajeu est alors de répondre à une "apparente contradiction" (l. 11) qui semble rejoindre celle de Néronet. Si l'EPS s'investit fortement dans ces "éducations à", ne risque-t-on pas de perdre la spécificité de la discipline, les motivations et les techniques corporelles? Toutefois, l'EPS ne peut ignorer ces évolutions sociales et scolaires. Peut être légitime, l'EPS ne doit-elle pas contribuer en collaboration avec les autres disciplines à ces "éducations à"? Finalement, la "solution d'une apparente contradiction" (l. 9) ne serait-elle pas d'articuler les apprentissages moteurs et techniques avec les "éducations à", les uns étant au service des autres.



Concours section : AGRÉGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPO

Epreuve matière : DISSERTATION 1

N° Anonymat : **N231NAT1030556** Nombre de pages : 20

15.75 / 20

... / ...







A sheet of lined paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. The paper is otherwise blank.